



## RETRAITE ADDITIONNELLE : DANGER IMMINENT

Le régime additionnel de retraite des maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat (RAEP) a été créé en 2005 pour compenser, à terme, l'écart de niveau de retraite (environ 20 % en 2004), à carrière comparable, avec les enseignants fonctionnaires du public. Il est financé par cotisations des maîtres et de l'Etat.

Or, la Cour des comptes a récemment demandé au gouvernement de prendre des mesures de restriction. En réponse, la Ministre des Affaires sociale et de la santé a proposé des mesures **à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013** :

- **hausse des cotisations ;**
- **baisse des prestations ;**
- **gel des pensions des maîtres déjà partis en retraite.**

Selon les simulations du Ministère de l'Education nationale, pour un certifié, PLP, PEPS ou professeur des écoles en fin de carrière, les **prestations retraite** seraient **amputées de 84 à 149 € bruts par mois**.

Pour en savoir plus, voir nos lettres d'informations ou [www.sne-cftc.fr](http://www.sne-cftc.fr).

### Qui est concerné ?

- Les maîtres contractuels et agréés des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.
- Les maîtres délégués des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui seront contractualisés.
- Les maîtres partis en retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Ne soyez pas les moutons que l'Etat sacrifiera sans hésiter sur l'autel de la rigueur budgétaire !

**SIGNEZ très rapidement la pétition nationale intersyndicale :**

<http://petitionretraiteadditionnelle.com>